



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 119992

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la nécessité de développer la place de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement scolaire et notamment dans les lycées où tant de jeunes sont déjà utilisateurs assidus des cyclomoteurs et comptent parmi les victimes des accidents de la route. Ne pourrait-on aller jusqu'à envisager la création d'un examen, qui aboutirait à la délivrance d'un diplôme sur les règles du code de la route et de la sécurité qui serait une première étape à prendre en compte pour l'obtention du permis de conduire après l'âge légal. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119992

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10982

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)